



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2002-35-31.17
modifiant le règlement de zonage numéro
2002-35 afin de permettre les résidences
multifamiliales 4 logements dans la zone
Ca-3

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 2017, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2002-35-31.17. Ledit règlement est intitulé : *«Règlement numéro 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone Ca-3»*;

Ce règlement avait fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017. Il vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone Ca-3;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 22 novembre 2017 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2002-35-31.17 est entré en vigueur le 22 novembre 2017;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 21 DÉCEMBRE 2017

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général